REDON Agglomération Bretagne Sud

Assainissement Non Collectif (ANC)

DEMANDE DE CONTROLE ANC POUR VENTE IMMOBILIERE

Réf. SPANC :.....

Cadre réservé au service

Le Demandeur,

Nom - Prénom du propriétaire : .....
Adresse principale :.....
Code Postal :..... Localité :.....
Tél : .....
Mail : ……

Mandataire représentant le propriétaire :
Nom, Prénom :.....
Adresse : .....
Code Postal : .....
Localité : .....
N° de téléphone :.....
Mail : ……

Notaire chargé de la vente :
Nom, Prénom : .....
Adresse :.....
Code Postal :.....
Localité :.....
N° de téléphone : .....
Mail : ……

☐ **Demande le contrôle de son installation d'assainissement non collectif et autorise le technicien à pénétrer sur la propriété ci-dessous référencée.**

☐ **S'engage à rendre accessible tous les ouvrages de prétraitement** (fosses septique, fosses toutes eaux …) **de traitement** (filtres à sable verticaux drainés, tranchées, épurateur…) **et de rejet** (fossés, puits perdus, puisards…)
→ *Tous les éléments inaccessibles de la filière d'assainissement seront classés comme inexistants.*

☐ **Reconnaît avoir été informé du montant de la redevance à régler suite à la visite du technicien, soit par installation, pour l'année 2021 :**
132 € TTC (120 HT – TVA 10% – tarification fixée par délibération n°12 du 21/10/2019 du Conseil Communautaire).

☐ **La vidange des ouvrages ne doit pas dater de moins de 4 semaines avant la visite.**

En cas de changement de propriétaire du bien, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de l'attestation simplifiée de vente.

Le paiement est à faire uniquement à réception du Titre exécutoire émanant du SGC de Redon.

LOCALISATION ANC :
Commune :
Adresse :
Service d'eau toujours en service : oui ☐ non ☐
Section cadastrale :
Nombre de pièces principales :

Date : ..... **Signature**

REDON Agglomération 3, rue Charles Sillard - 35600 Redon
02 99 70 34 34 – eau.assainissement@redon-agglomeration.bzh - www.redon-agglomeration.bzh